



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



09 OCT. 2026
Date de réception en préfecture : 09/10/2026
094-219400173-20261008-2026-220-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

N°2026-220

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 24 septembre 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

CONVENTION TRIPARTITE ENTRE L'EDUCATION NATIONALE, LA VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE ET L'ASSOCIATION SPORTIVE RED STAR CLUB DE CHAMPIGNY - SECTION TENNIS DE TABLE.

Rapporteur : M. Jean-Claude FORHAN

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. LATRONCHE, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, Mme DEISS, M. MESNAGER, M. HIRIDJEE, M. ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, Mme BOICHOT, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, Mme MOREIRA MARQUES, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme DE JESUS MORGADO, Mme ADOMO, M. SY, M LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme GARCIA, M. GUINTRAND

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LAMOTTE, Mme KEITA-GASSAMA
Mme LE THIES (donne procuration à Mme ASHRAF)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED)
Mme KASSOU (donne procuration à M. SY)

Secrétaire de séance : Mme ASHRAF

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 44
Nombre de procurations : 3
Nombre de votant(e)s : 46

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la 5^{ème} Commission : Éducation – Enfance – Jeunesse, émis lors de sa séance en date du 21 septembre 2026 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} Commission : Finances, Ressources et Administration générale, émis lors de sa séance en date du 23 septembre 2026 ;

Vu l'avis de la 6^{ème} Commission Culture, sports et vie associative, émis lors de sa séance du 21 septembre 2026 ;

Considérant que le Comité Départemental de Tennis de Table du Val-de-Marne a souhaité s'inscrire dans le dispositif national porté par l'Agence Nationale du Sport, intitulé « 5000 terrains de sport ».

Considérant la section Tennis de Table du Red Star Club de Champigny a souhaité s'inscrire dans cette dynamique partenariale, en lien avec la Ville de Champigny-sur-Marne et les écoles élémentaires Marcel Cachin et Jacques Decour, afin de développer la pratique du tennis de table sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention tripartite entre l'éducation nationale, la ville de Champigny-sur-Marne et L'association sportive Red Star Club de Champigny – Section Tennis de Table.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention tripartite acquisition, financement, installation et utilisation de tables de tennis de table ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

A l'unanimité,

1 NPPV

M. Pascal EOUZAN



M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



La secrétaire de séance
Mme Asma ASHRAF